

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

### des

# délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000080

#### Séance du vendredi 13 octobre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : M. Jean-Pierre FOSTEL Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 4.3) Besançon: M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Denis BAUD (à partir du rapport 13.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 4.4), M. Patrick BONTEMPS, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (à partir du rapport 4.3), Mme Martine BULTOT, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Sylvie JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.2 et jusqu'au rapport 9.1), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER Beure: M. Philippe CHANEY, M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) Boussières: M. Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.2.1), M. Michel POULET Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du rapport 4.3) Chaleze : Mme Josseline SEITZ Chalezeule : M. Raymond REYLE (représenté par M. Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagney: M. Claude VOIDEY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Dannemarie sur Crête: M. Jean-Pierre PROST Ecole Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine: M. Jean JOURDAIN La Chevillotte: M. Jean PIQUARD La Vèze: M. Philippe CHANAU Mamirolle: M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT Marchaux: M. Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: M. Daniel PARIS Miserey Salines: M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand le Château: M. Marcel COTTINY Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.2), M. Gérard VALLET Nancray: M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pelousey: M. Jacques TERVEL, Mme Annick CHARPY Pirey: M. Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.2.1), M. Robert STEPOURJINE Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: M. Michel LETHIER Roche lez Beaupré: M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE Saône: M. Bernard GUYON Serre les Sapins: Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Claude BULLY (à partir du rapport 8.2), M. Jacques SIFFERLIN Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du rapport 8.2) Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire Arcier: M. Patrick RACINE Vaux les Prés : M. Bernard GAVIGNET

Etaient absents: Arguel: M. André AVIS Auxon-Dessus: M. Michel BITTARD Besançon: Mme Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Michel JOSSE, M. Loic LABORIE, M. Bernard LAMBERT, Mme Lucile LAMY, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Frédérique MOZER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Norbert DUPREY Champvans les Moulins: M. Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête: M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Yves TARDIEU Gennes: M. Gabriel JANNIN Grandfontaine: M. Richard SALA Larnod: Mme Martine BERGIER Le Gratteris: Mme Nicole JANNIN Montfaucon: Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: M. Pascal DUCHEZEAU Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN Pouilley les Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE Routelle: M. Claude SIMONIN Saône: Mme Christelle PETITJEAN Vaire le Petit: M. Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie [EANNIN

#### Procurations de vote:

Mandants: M. BITTARD, C. BALLOT, T. BENETEAU de LAPRAIRIE, R. CHAVIN-SIMONOT, V. FUSTER, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, M. JOSSE, M. LOYAT (à partir du rapport 9.2), S. MAIRE, Y. TARDIEU, J-M VERNET, P. DUCHEZEAU, J-P MARTIN.

Mandataires: S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, B. FALCINELLA, S. JEANNIN, C. TISSIER, J-J DEMONET, J. ROSSELOT, C. LIME (à partir du rapport 9.2), F. PRESSE, J. SCHIRRER, P. CONTOZ, M. COTTINY, J-H BAUER.

Objet : Projet de création des aires d'accueil de Pirey et Mamirolle

13/10/2006 Projet de création des aires d'accueil de Pirey et Mamirolle

# Projet de création des aires d'accueil de Pirey et Mamirolle

Rapporteur: Patrick BONTEMPS, Vice-Président

Inscription budgétaire		
BP 2006		
<u>Imputations dépenses</u> :	Montant avant opération : 1 564 953 €	
23.810 et 21.810	Montant de l'opération : 470 945 € TTC	
Imputations recettes:	Solde après cette opération : 1 094 008 €	
13.810		

### <u>Résumé</u>:

Afin de mettre en application le schéma relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage du département du Doubs, la CAGB va assurer la maîtrise d'ouvrage des aires périphériques de Pirey et de Mamirolle, les communes procédant préalablement à la viabilisation des terrains. Il est proposé d'approuver les plans de financement et le lancement des procédures administratives y afférant.

# I. Contexte

Après déclaration du caractère d'intérêt communautaire de l'aménagement, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon assure la maîtrise d'ouvrage des aires d'accueil de :

- Besançon : une aire de 20 emplacements (ou 40 places) à mettre aux normes (aire de la Malcombe).
- Besançon : une aire de 20 emplacements (ou 40 places) à créer.
- > Saône : une aire de 5 emplacements (ou 10 places) à créer.
- Mamirolle : une aire de 5 emplacements (ou 10 places) à créer.
- > Grandfontaine : une aire de 5 emplacements (ou 10 places) à créer.
- Pirey: une aire de 5 emplacements (ou 10 places) à créer.

La loi du 5 juillet préconise des dimensions minimales pour les équipements à réaliser, à savoir 150 m² par emplacement ou 75 m² par place auxquelles il convient d'ajouter la surface nécessaire à l'implantation de bâtiments sanitaires, c'est à dire une douche et deux WC pour 5 places de caravanes. Le terrain doit permettre également l'installation d'une voie de circulation, d'un bâtiment de gardiennage/accueil éventuel et d'un espace pour les conteneurs à ordures.

Pour les aires périphériques, la CAGB a opté pour un aménagement différent :

- Quatre emplacements (mais 10 places): deux de 150 m² minimum et deux de 230 m² minimum.
- Au centre de ces emplacements est implanté un bâtiment sanitaire permettant pour chaque famille un accès individuel à une douche, un WC, deux prises électriques, une prise d'eau et un raccordement au réseau d'égouts.

## II. Modalités d'aménagement des aires

L'aménagement des aires périphériques se répartit entre la CAGB et les communes concernées suivant la délibération du 4 novembre 2005. Ainsi, la CAGB réalise les équipements propres à l'opération et situés à l'intérieur de la parcelle, les communes se chargeant de l'extension des réseaux publics jusqu'en limite du terrain d'assiette de l'opération.

Projet de création des aires d'accueil de Pirey et Mamirolle

Délibération du vendredi 13 octobre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Pour les travaux d'aménagement intérieurs de l'aire réalisés par la CAGB :

- Préparation de la plateforme, déboisement éventuel, terrassement,
- Mise en place des réseaux humides (assainissement, eau potable) et secs (électricité, téléphone, éclairage public) jusqu'aux points de branchements en limite de parcelle,
- Réalisation des emplacements : deux emplacements standard + deux emplacements surdimensionnés, le tout équivalent à cinq emplacements standard,
- Réalisation de la voie de circulation interne, pose des bordures et des mats d'éclairage public,
- Pose des enrobés.
- Engazonnement des abords, finitions, pose de la clôture,

Un marché à bons de commandes a été passé avec la société Bonnefoy. C'est ce marché qui sera utilisé pour réaliser les travaux d'aménagement intérieurs des aires.

Parallèlement à ces travaux, la CAGB va passer un marché de fourniture et pose de blocs sanitaires. Ces éléments préfabriqués seront implantés au centre de l'aire et seront équipés d'un système de télégestion permettant de facturer aux occupants leurs consommations exactes de fluides (en prépaiement).

En raison des délais d'acquisition foncière, il pourra être envisagé de débuter les travaux sur sols d'autrui.

#### Aire de Mamirolle :

Par délibération du 4 mai 2006, la Commune de Mamirolle a confirmé la réalisation de l'aire (terrain d'une surface de 24 ares) sur le site du Pré Vouillot ainsi que l'engagement des travaux de viabilisation.

Il est prévu de réaliser les travaux d'aménagement intérieurs de l'aire (hors la pose des blocs sanitaires) concomitamment avec les travaux de viabilisation lors du dernier trimestre 2006 pour une livraison de l'équipement au premier trimestre 2007.

### Détail des travaux :

CHIFFRAGE RECAPITULATIF		
Désignation des travaux	Montant HT	
Designation des travaux	(en <b>€</b> )	
A - INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER	963,00	
B - TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET DIVERS	3 015,26	
C - TERRASSEMENT	15 772,98	
D - TRAVAUX DE CHAUSSÉE	16 297,17	
E - TRAVAUX DE MAÇONNERIE ET RESEAUX	11 180,22	
SOUTERRAINS		
F - EQUIPEMENT ELECTRIQUE	157,83	
Z - HORS BORDEREAU	88 000,00	
Eclairage public 300	00,00	
Bâtiment sanitaire + accueil 8000		
Danies II	00,00	
TOTAL GENERAL HT	135386,45	
T.V.A. 19,60 %	26 535,74	
TOTAL GENERAL TTC	161 922,19	

Coût estimatif de l'opération : 216 531 €.

Ce montant reste à préciser en fonction de la charge foncière et du résultat des appels d'offres.

# Plan de financement prévisionnel:

DEPENSE D'INVESTISSEMENT EN € TTC		
Charge foncière *	40 000	
Travaux	135 386	
Contrôle technique, SPS	2 830	
TOTAL HT	181 046	
TVA	35 485	
TOTAL TTC	216 531	

RECETTE D'INVESTISSEMENT EN € HT		
Subvention Etat	106 715	
Subvention Conseil Général CITÉ	36 200	
Subvention		
CAF Besançon		
Fonds propres CAGB	38 131	
TOTAL HT	181 046	

Pour la réalisation de cette opération, la CAGB devra supporter une dépense TTC de 45 587 € après remboursement du Fonds de Compensation de la TVA.

## Aire de Pirey

Par délibération du 19 juillet 2005, la commune de Pirey a confirmé la réalisation de l'aire (terrain d'une surface de 55 ares) sur le site « du Camp ». Les travaux de viabilisation, concomitants avec ceux de la déchetterie voisine, ont débuté au printemps 2006 et sont en voie d'achèvement.

Il est prévu de réaliser les travaux d'aménagement intérieurs de l'aire (hors la pose des blocs sanitaires) lors du dernier trimestre 2006 pour une livraison de l'équipement au premier trimestre 2007.

### <u>Détail des travaux</u>:

CHIFFRAGE RECAPITULATIF		
Désignation des tra	avaux	Montant HT
INSTALLATION ET SIGNALISATION		
DE CHANTIER		963,00
TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET		
DIVERS		4 648,51
TERRASSEMENT		27 723,81
TRAVAUX DE CHAUSSÉE		14 240,63
TRAVAUX DE MAÇONNERIE ET		
RESEAUX SOUTERRAINS		15 457,86
EQUIPEMENT ELECTRIQUE		157,83
HORS BORDEREAU		88 000,00
	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	151 191,64
	T.V.A. 19,60 %	29 633,56
	<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	180 825,20

Coût de l'opération : 244 414 €.

Ce montant reste à préciser en fonction de la charge foncière et du résultat des appels d'offres.

<sup>\*</sup> estimation

Plan de financement prévisionnel

DEPENSE D'INVESTISSEMENT		
EN € TTC		
Charge foncière *	60 000	
Travaux	151 191	
Contrôle technique, SPS	3 169	
TOTAL HT	214 360	
TVA	42 015	
TOTAL TTC	256 375	

RECETTE D'INVESTISSEMENT EN € HT		
Subvention Etat	106 715	
Subvention	42 872	
Conseil Général CITÉ		
Subvention		
CAF Besançon		
Fonds propres CAGB	64 773	
TOTAL HT	214 360	

Pour la réalisation de cette opération, la CAGB devra supporter une dépense TTC de 71 278 € après remboursement du Fonds de Compensation de la TVA.

# A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les opérations de création des aires de Mamirolle et de Pirey,
- valide les plans de financement,
- autorise Monsieur le Président à signer les marchés de travaux, les avenants éventuels, les décisions de poursuivre éventuelles et toutes les conventions s'y référant dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Etat, du Département du Doubs dans le cadre des crédits Cité et de la CAF de Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le

2 6 OCT. 2006

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 99
Contre: 0
Abstention: 0

<sup>\*</sup> estimation